

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 19 octobre 2017

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 7

DÉCISION N° 1269/ARM/EMM/ORG

portant désignation du commandant du bataillon des marins-pompiers de Marseille comme « expert technique aux services d'incendie et de secours de la marine ».

Du 27 juillet 2017

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 1269/ARM/EMM/ORG portant désignation du commandant du bataillon des marins-pompiers de Marseille comme « expert technique aux services d'incendie et de secours de la marine ».

Du 27 juillet 2017

NOR A R M B 1 7 5 1 8 5 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.6

Référence de publication : BOC n° 43 du 19 octobre 2017, texte 7.

La ministre des armées,

Vu l'article R1321-25 du code de la défense ;

Vu les articles R2513-5 à R2513-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 relatif à l'organisation et aux modalités d'administration du bataillon des marins-pompiers de Marseille,

Décide :

Article premier.

Préambule.

Le commandant du bataillon des marins-pompiers de Marseille (COMBMPM) est désigné « expert technique aux services d'incendie et de secours de la marine ».

Article 2.

Attributions.

Le COMBMPM intervient ou fait intervenir le personnel placé sous son commandement en tant que de besoin, dans les domaines d'expertise suivants :

- expert du domaine « pompier à terre » de la marine ;
- expert du domaine « prévention et protection contre l'incendie » (PPCI) au profit de l'EMM ;
- contrôleur interne de niveau 2 pour les compagnies de marins-pompiers (CMP) et les services de sécurité incendie et sauvetage (SSIS) ;
- expert métier dans le domaine de la formation des marins-pompiers à terre.

Article 3.

Formalisation.

Les attributions du COMBMPM au titre d'« expert technique aux services d'incendie et de secours de la marine » sont détaillées dans l'instruction citée en référence.

Article 4.
Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Denis BÉRAUD.